



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

Affiché en Mairie le 23/11/2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Novembre 2018

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze novembre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, M. BAUX Mickaël, M. DELAROCHEAULION Frédéric.

Procurations :

Mme CLOSSAIS Soazig qui donne pouvoir à M. COQUIO Patrick
M. DELOFFRE Arnaud qui donne pouvoir à M. MOREL Jean-Pierre
M. DELION Rémy qui donne pouvoir à M. MOREL Eric

Absents : Mme BONENFANT Nathalie, Mme MARY Cécile

M. BAUX Mickaël a été élu **SECRETAIRE**

Délibérations

N°56/2018 : Constitution de la CAO pour le marché mutualisé de services d'assurances : désignation des membres à voix consultative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** en qualité de membre à voix consultative titulaire : M. Eric MOREL
- **DESIGNE** en qualité de membre à voix consultative suppléant : Mme SIMON-GLORY Evelyne

Adopté à l'unanimité.

N°57/2018 : Décision modificative n°2 budget principal

Il s'agit de mouvements de crédits entre différents chapitres de dépenses sans incidence sur les sommes globales votées au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal ci-dessus
Adopté à l'unanimité.

N°58/2018 : Admission en non-valeur

Il s'agit de sommes dues à la commune au titre de l'année 2007 qui n'ont pas pu être recouvrées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme totale de **258,05€** au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur le budget principal de la commune.

Adopté à l'unanimité.

N°59/2018 : Renouvellement contrat SEGILOG

Concerne les logiciels de la commune (finances, paye, état civil, élections)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la société SEGILOG

Adopté à l'unanimité.

N°60/2018 : Transport scolaire RPI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDER DE REPERCUTER** le coût du transport pour emprunter la navette scolaire, aux familles dont les enfants sont inscrits à l'école de Plesder mais ne sont pas domiciliées sur la commune, sur la base du coût facturé à la commune
- **D'AUTORISER Mme le Maire** à émettre le titre à l'encontre des familles concernées

Adopté à l'unanimité.

N°61/2018 : DM1 budget lotissement l'Orée d'Armor

Il s'agit des écritures nécessaires pour enregistrer la vente d'un lot au lotissement l'Orée d'Armor.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget lotissement

Adopté à l'unanimité.